

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/105

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 18

SÉANCE EN DATE DU 19 JUIN 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 30 : CESSIION D'UN TERRAIN COMMUNAL RUE DE NANCY

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le maire qui explique que Madame EDELBOOUT Fanny et Monsieur MICHEL Eddy sollicitent l'acquisition d'un terrain à bâtir communal de 8a85 situé 23 rue de Nancy,

Sur avis du service de France Domaine,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture

A la majorité des voix, (Mme Léa CALCATERRA s'abstenant de voter)

- décide de céder la parcelle communale du domaine privé cadastré n°207 section 9 d'une superficie de 8a85 à Madame EDELBOOUT Fanny et Monsieur MICHEL Eddy au prix de 5 000 € l'are, soit au total 44 250 €.

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant, les frais de l'acte étant à la charge de l'acquéreur.

- prend acte que les branchements d'assainissement d'eaux usées et eaux pluviales ont été réalisés par la commune.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 21 juin 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 21 juin 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT